

## SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 MAI 2019

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 6 mai 2019 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS (ÈRES) :** Louise Rioux  
Jonathan Rioux (arrive à 19h34)  
Jocelyn Côté  
Mireille Gagnon  
Gisèle Saindon

**ABSENT :** Éric Veilleux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

.....

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2019-05-63

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Monsieur Jonathan Rioux prend son siège durant la lecture de l'ordre du jour, il est maintenant 19h34. Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 18 Divers demeure ouvert.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
6. Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2019
7. Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat
8. Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
9. Jeu de Palet (shuffleboard)
10. Commanditaire Tournoi Alex Belzile
11. Cotisation SADC
12. Bell / Frais d'analyse et évaluation des coûts / Projet traitement des eaux usées
13. Entretien des stationnements en hiver
14. Pompier
  - Préavis de vérification mécanique (citerne / L221335)
  - Résultat soumission
15. Chemin d'hiver
  - Résultat soumission
16. Voirie
  - Demande de soumission /Fauchage le long des routes de la Municipalité
  - Abat-poussière
  - Résultat soumission / Ligne de rue

- Route des Lévesques
  - Niveleuse
  - Changement d'huile / pick-up
17. Correspondance
    - Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
  18. Divers
    - MAJ / Politique MADA
    - Réajustement carburant / Route de la Station / Municipalité / Prime de disponibilité
  19. Période de questions
  20. Levée de l'assemblée
- .....

2019-05-64      **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

2019-05-65      **CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 6 mai 2019.

Annie Roussel, dir.gén./secr.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

2019-05-66      **4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 05-2019 des comptes payés soit accepté au montant de \$8 134.93 et que le bordereau numéro 05-2019 des comptes à payer soit accepté au montant de \$48 538.26 par notre conseil et que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

**5. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2019-05-67

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

- #2 : Madame Josée Dupuis
- #4 : Monsieur Serge Lafrance

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges impairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2018-05-75.

.....

**6. SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2019**

2019-05-68

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$11957 au plus tard le 30 juin 2019 et un autre montant de \$11957 au plus tard le 31 octobre 2019 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant total de \$23 914.

.....

## **7. PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM ») une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

### 1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

### 2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eût été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### 3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### 4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, la secrétaire-trésorière adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca) et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

### 5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;

- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
  - c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
  - d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
  - e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
  - f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.
6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

.....

**8. FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FSPS)**

2019-05-70

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a présenté un projet au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC des Basques en mars dernier;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a reçu un courriel en date du 23 avril 2019 nous informant que les membres du comité d'analyse du FSPS de la MRC des Basques ont accepté notre projet;

Attendu qu'un montant de 2930\$ nous a été accordé;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame la Directrice générale Annie Roussel à signer la convention du projet FSPS pour et au nom de la municipalité.

.....

**9. JEU DE PALET (SHUFFLEBOARD)**

2019-05-71

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission des Fondations N. Charron concernant le projet d'une dalle de béton pour le jeu de shuffleboard 52'X8' dans le Parc Jules Lizotte au coût de 4650\$ plus taxes. La

Municipalité demande que la dalle de béton soit faite le plus tôt possible en début de la saison estivale.

.....

#### **10. COMMANDITAIRE TOURNOI ALEX BELZILE**

2019-05-72

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200\$ comme commanditaire pour la troisième édition du tournoi de balle donnée Alex Belzile qui se tiendra à Saint-Éloi les 21, 22 et 23 juin 2019.

.....

#### **11. COTISATION SADC**

2019-05-73

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ concernant notre contribution annuelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à la SADC.

.....

#### **12. BELL / FRAIS D'ANALYSE ET ÉVALUATION DES COÛTS /PROJET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

2019-05-74

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise la Directrice générale à signer tous les documents concernant le projet H92439 / DCT 487856 frais d'analyse en prévision d'un déplacement de poteaux ainsi que les travaux fait par Bell pour le traitement des eaux usées, voirie et égouts.

.....

#### **13. ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS EN HIVER**

2019-05-75

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit entretenir ses stationnements pour l'hiver 2019-2020, 2020-2021, et 2021-2022;

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de Saint-Éloi de faire des soumissions sur invitation;

Par ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l'entretien des stationnements pour une période de trois ans, à compter de la première neige 2019 jusqu'à la dernière neige 2022 et que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation.

La Municipalité de Saint-Éloi se réserve une période de 60 jours pour étudier les soumissions.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 29 mai 2019 à 15h00. Elles seront ouvertes le même jour, au même endroit et à la même heure.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Entretien des stationnements ».

La Municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les exigences de la municipalité sont disponibles au bureau municipal 183, Principale Ouest, Saint-Éloi, GOL 2V0 et ce dans un devis préparé à cette fin; une formule de soumission est également disponible et les soumissionnaires devront s'y conformer pour la présentation de leur soumission.

Cette demande de soumission sera envoyée à un minimum de deux soumissionnaires. Toutefois toutes personnes qui voudront soumissionnées

pourront recevoir le devis en s'adressant au bureau municipal et ce dans les délais requis.

.....

#### **14. POMPIER**

##### **PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (CITERNE) (L221335)**

La directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique du camion incendie citerne qui devra se faire avant le 30 juin 2018.

.....

##### **RÉSULTAT SOUMISSION**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions sur invitation concernant la fabrication et la pose d'un réservoir sur un camion incendie;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 1<sup>er</sup> mai 2019 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire, Madame la Directrice Générale et quelques citoyens;

Attendu qu'un soumissionnaire a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et le prix sont les suivants;

Atelier de soudure Gilles Roy inc. :  
Prix : \$36 400 plus taxes

Attendu que la municipalité a 60 jours après l'ouverture des soumissions pour donner suite à cet appel d'offre et pour aviser le soumissionnaire retenu;

Pour ces motifs,

La municipalité décide à l'unanimité d'utiliser ses 60 jours avant de prendre une décision finale.

.....

#### **15. CHEMIN D'HIVER**

##### **RÉSULTAT SOUMISSION**

2019-05-76

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions public pour le déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 avec une clause de renouvellement par tacite reconduction pour une période additionnelle de 24 mois;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 1<sup>er</sup> mai 2019 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire, Madame la Directrice Générale et quelques entrepreneurs;

Attendu que deux entrepreneurs ont répondu à notre demande;

Attendu que les soumissionnaires et les prix sont les suivants;

Déneigement M.Sirois inc. :  
Prix : \$180 721.81 plus taxes pour 2019-2020  
\$186 143.46 plus taxes pour 2020-2021  
\$191 727.77 plus taxes pour 2021-2022

Construction R.J Bérubé inc.  
Prix : \$187 771.29 plus taxes pour 2019-2020  
\$193 998.00 plus taxes pour 2020-2021  
\$200 881.80 plus taxes pour 2021-2022

Attendu que Déneigement M. Sirois inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que le prix convenu au contrat englobe tous les travaux et toutes les dépenses pour les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 avec une clause de

renouvellement par tacite reconduction pour une période additionnelle de 24 mois. C'est un prix au kilomètre, donc à perte ou à gain, sauf pour les variations du prix du carburant diesel. Les ajustements annuels au prix du carburant seront déterminés selon la « clause relative au montant d'ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel » utilisée et déterminée par le Ministère des Transports.

Attendu que le contrat est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022 et est soumis aux dispositions suivantes :

À l'expiration de la première période contractuelle, le contrat peut-être renouvelé par tacite reconduction pour une période additionnelle de 24 mois avec indexation du coût de la vie annuel (Indice des prix à la consommation « Québec » dans le site de Statistique Canada en date de septembre de l'année précédente, [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca))

Attendu que le contrat est automatique renouvelé si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit, transmis à l'autre partie contractante avant le 1<sup>er</sup> mai 2019;

Attendu que le contrat expire à la fin de la période contractuelle décrit ci-dessus;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 avec une clause de renouvellement par tacite reconduction pour une période additionnelle de 24 mois à Déneigement M. Sirois inc. pour les montants indiqués ci-dessus. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer le contrat avec Déneigement M. Sirois inc.

.....

## **16. VOIRIE**

### **DEMANDE DE SOUMISSION / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

2019-05-77

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur André D'Auteuil de Saint-Jean-de-Dieu un prix afin d'effectuer le fauchage le long des Routes de la Municipalité ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

La municipalité demande au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail.

La municipalité demande au soumissionnaire de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

.....

### **ABAT-POUSSIÈRE**

2019-05-78

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre de l'abat-poussière dans ses chemins municipaux durant la saison estivale pour contrer la poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que l'abat-poussière soit mis au début du mois de juin ou à la fin du mois de mai tout dépendant des conditions climatiques;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1<sup>ere</sup> soumission : Sel Warwick  
Prix : 654\$ / tonne métrique plus taxes

2<sup>ème</sup> soumission : Somavrac c.c.  
Prix : 688\$ / tonne métrique plus taxes

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat de l'abat-poussière, calcium en flocon, pour l'année 2019. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 6 ballots de 1tm chacun au coût de 654\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....

### **RÉSULTAT SOUMISSION / LIGNE DE RUE**

2019-05-79

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit rafraîchir les lignes de rues de la municipalité pour fins de sécurité;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi désire que seule la ligne centrale jaune soit rafraîchie;

Attendu que la Municipalité demande que le marquage de la chaussée soit fait durant le mois de juin;

Attendu que la Directrice générale a demandé des prix à des entrepreneurs spécialisés en marquage de la chaussée pour une longueur approximative de 18 500 m.l. avec un taux de pose de peinture de 48L/km et de microbille de 0.6kg/l;

ATTENDU QUE cinq fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1<sup>ère</sup> soumission : Permaligne inc  
Prix : 3422.50\$ plus taxes

2<sup>ème</sup> soumission : Multi-lignes de l'Est  
Prix : 3441.22\$ plus taxes

3<sup>ème</sup> soumission : Lignes Maska  
Prix : 4070\$ plus taxes

4<sup>ème</sup> soumission : Durand marquage  
Prix : 4810\$ plus taxes

5<sup>ème</sup> soumission : Marquage Traçage Québec  
Prix : 5500\$ plus taxes + frais de mobilisation de 2500\$ plus taxes

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de marquage des lignes de rues à l'entreprise Permaligne inc. de Beupré au montant de 3422.50\$+taxes.

.....

### **ROUTE DES LÉVESQUES**

Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Jonathan Rioux informe les membres du conseil que les travaux faits dans la côte des Lévesques l'an passé ont resté très beau.

.....

### **NIVELEUSE**

L'employé municipal informe les membres du conseil qu'il fera faire le nivelage du Chemin des Trois-Roches après la prochaine pluie.

.....



## **CHANGEMENT D'HUILE**

L'employé municipal informe les membres du conseil qu'il fera faire le changement d'huile sur le pick-up dans le courant du mois de mai au Centre de réparation D. Lafrance inc. de Trois-Pistoles.

.....

## **17. CORRESPONDANCE**

La directrice générale lit aux membres du conseil cinq demandes de commanditaire qui sont refusées par les membres du conseil.

## **OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

2019-05-80

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi appuie la résolution de l'association Chasse et Pêche des Basques inc. concernant l'opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.

.....

## **18. DIVERS**

### **MAJ / POLITIQUE MADA**

2019-05-81

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2016-2019 de la municipalité de Saint-Éloi et la politique MADA de la MRC des Basques ont besoin d'être mis à jour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Éloi poursuivre son engagement auprès de ses aînés en participant à la demande collective de renouvellement de la politique de Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la MRC des Basques;

QUE la municipalité s'engage, sous la coordination de la MRC des Basques, à réaliser tous les travaux liés à cette démarche;

DE nommer Madame la conseillère Gisèle Saindon, à titre d' élu, responsable de la démarche MADA auprès du comité de pilotage de la MRC des Basques;

DE mandater Madame Annie Roussel, directrice générale, à titre de représentante de la municipalité et personne autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce programme.

.....

### **RÉAJUSTEMENT CARBURANT / ROUTE DE LA STATION / MUNICIPALITÉ / PRIME DE DISPONIBILITÉ**

2019-05-82

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a signé à l'automne 2016 un contrat avec Déneigement M. Sirois inc. concernant l'entretien des chemins d'hiver pour la Route de la Station à Saint-Éloi;

Attendu que dans ce contrat, il y a une clause concernant l'ajustement pour la variation du prix du carburant, une clause concernant les interventions d'entretien de déneigement hors-saison et une clause concernant une prime de disponibilité;

Attendu que le prix du carburant (%) pour la saison 2018/2019 a varié de 13.6034% pour la Route de la Station;

Attendu que le Ministère assume tous les dépenses occasionnées concernant la Route de la Station;

Attendu que la variation du prix du carburant (%) pour la saison 2018/2019 a varié de 3.4722% pour le reste de la Municipalité;

Attendu que selon le contrat lorsque la variation du prix du carburant (VC) obtenue est positive et supérieure à 5%, l'entrepreneur se voit appliquer une compensation équivalente au dépassement du seuil de 5%. Par contre, lorsque la variation du prix du carburant (VC) obtenue est positive mais inférieure à 5%, aucune compensation n'est applicable.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi remet à Dénégement M. Sirois inc. un montant total de 2263.15\$ ce qui comprend un montant pour la prime de disponibilité pré-saison et post-saison MTQ (2000\$), un montant pour la variation du prix du carburant pour la saison 2018-2019 portion Route de la Station (263.15\$) et 0\$ pour la portion de la Municipalité.

.....

### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nil.

.....

2019-05-83

### **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h40.

.....

Mario St-Louis, maire  
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale  
Annie Roussel, dir. gén./secr.-très.